



NOTE DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

CONSEIL MUNICIPAL DU 10/04/2019

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2019 qui s'est tenu le 20/03 dernier, divers éléments d'information ont été communiqués :

- Le contexte national,
- Le contexte local,
- La situation financière et les projets de la Collectivité.

Ces éléments ont défini le contexte de la préparation de nos Budgets Primitifs 2019.

Les Budgets Primitifs 2019 sont soumis au vote des membres du Conseil Municipal.

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la Commune. Il comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Dans chacune des sections, les dépenses et les recettes sont classées par chapitre et par article.

Le budget des communes de moins de 10 000 habitants est voté par nature (chapitre) et il comporte pour les communes de plus de 3 500 habitants, une codification fonctionnelle.

La nomenclature comptable pour le budget principal est l'instruction M14. Pour le budget de l'Assainissement il s'agit de l'instruction M49.

Les collectivités territoriales doivent présenter leurs prévisions de recettes et de dépenses en équilibre et ce pour chaque section.

Cette note présente les Budgets Primitifs 2019 (Budget Principal et Budget annexe de l'Assainissement) par section et par chapitre. Le document budgétaire officiel a été remis à chaque membre du Conseil Municipal sous forme papier en version complète ou simplifiée.

SOMMAIRE

A. BUDGET PRINCIPAL

page 3

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I) Les recettes de fonctionnement

pages 3 - 5

II) Les dépenses de fonctionnement

pages 5 - 8

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

I) Les recettes d'investissement

pages 9 - 10

II) Les dépenses d'investissement

pages 11 - 13

B. BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

page 14

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I) Les recettes de fonctionnement

pages 14 - 15

II) Les dépenses de fonctionnement

pages 15 - 16

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

I) Les recettes d'investissement

pages 16 - 17

II) Les dépenses d'investissement

pages 17 - 19

A. BUDGET PRINCIPAL

Le Budget Primitif 2019 s'équilibre comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>FONCTIONNEMENT</u>	10 856 404,49 €	10 856 404,49 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	3 910 441,88 €	3 910 441,88 €
<u>TOTAL DU BUDGET</u>	14 766 846,37 €	14 766 846,37 €

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Les recettes de fonctionnement

Chapitre 013 : Atténuations de charges

BP 2018	BP 2019
51 300,00 €	36 700 €

Ce chapitre comptabilise l'ensemble des remboursements en matière de gestion des personnels communaux (remboursement SOFCAP et CPAM des indemnités journalières de maladie que la collectivité a payées à son personnel - article 6419 -, remboursement de cotisations par la CNRACL - article 6459 -). Ces recettes fluctuent aléatoirement d'une année sur l'autre surtout en fonction du nombre et de la durée des arrêts de travail.

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses

BP 2018	BP 2019
383 270,00 €	289 325,20 €

Ce chapitre enregistre les droits d'occupation du domaine public communal (RODP article 70323) et l'ensemble des participations acquittées par les usagers pour les différentes activités et prestations municipales : piscine (articles 7067 et 70632), cantine, garderie scolaire (article 7067), taxes funéraires (article 70311), école du sport et des loisirs, jeunesse (article 70632), médiathèque (article 7062), occupation temporaire du domaine communal (article 70328), régie du camp de César (article 7078), mises à disposition de personnel et de fournitures facturés au budget annexe de l'assainissement (articles 70841 et 70872), le remboursement des frais engagés en lieu et place du Centre Communal d'Action Sociale et d'autres redevables (article 70878). A noter une perte de recette due à la fermeture temporaire de la piscine municipale pour raisons de sécurité.

Chapitre 73 : Impôts et taxes

BP 2018	BP 2019
7 597 395,00 €	7 657 014,00 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des recettes fiscales directes ou indirectes perçues par la Ville : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti (article 73111), l'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien (article 73211), la dotation de solidarité communautaire (article 73212), le FNGIR (article 73221), le FPIC (article 73223), le remboursement de la TEOM par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien (article 7328), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des locataires des logements communaux (article 7331), les droits de place (article 7336), la taxe sur les pylônes électriques (article 7343), la taxe locale sur les publicités extérieures (article 7368), les droits d'enregistrement (article 7381), la taxe sur les terrains nouvellement constructibles (article 7388).

A noter le maintien des taux de fiscalité communaux, inchangés depuis 2016 (article 73111).

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

BP 2018	BP 2019
579 172,00 €	586 809,25 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des concours financiers globalisés de l'État : la Dotation Globale de Fonctionnement (article 7411), la Dotation de Solidarité Rurale (article 74121), la part de FCTVA en section de fonctionnement (article 744), la participation pour les passeports biométriques (article 74718), le remboursement ASP pour les contrats d'aide à l'emploi (article 74718), la participation de l'Etat pour les frais électoraux (article 74718), les aides (participations et subventions) en provenance de collectivités territoriales (pour les élèves scolarisés à Laudun-l'Ardoise résidants à l'extérieur article 74748) et d'organismes divers (la Caisse d'Allocations Familiales article 7478), la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (article 748313), la Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (article 748314), les exonérations sur les taxes foncières et habitation (articles 74834 et 74835).

A noter une Dotation Globale de Fonctionnement nulle depuis l'exercice 2018.

Chapitre 75 : Autres charges de gestion courante

BP 2018	BP 2019
221 650,00 €	221 960,00 €

Ce chapitre enregistre les produits relevant de la gestion du domaine de la commune soit les loyers des immeubles (article 752), les loyers du logement d'urgence (article 752), les locations de salles communales (article 752), les redevances sur l'énergie hydraulique (article 75814), les recettes des distributeurs de la médiathèque (article 7588), la production d'électricité relevant des panneaux photovoltaïques (article 7588), les charges locatives (article 7588).

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

BP 2018	BP 2019
654,00 €	5 566,00 €

Ces recettes se traduisent essentiellement par des mandats annulés sur exercices antérieurs à l'article 773. Pour l'exercice 2019 il s'agit de la restitution d'une partie de la subvention accordée à une association pour la biennale des arts.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

BP 2018	BP 2019
176 548,66 €	120 536,11 €

Ce chapitre regroupe les recettes d'ordre (pas de flux financier) : il s'agit des travaux en régie (article 722), de l'amortissement des subventions (article 777) et des reprises sur amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et corporelles (article 7811).

Chapitre 002 : Résultat de Fonctionnement reporté

BP 2018	BP 2019
953 421,01 €	1 938 493,93 €

Ce chapitre ne comporte que des prévisions sans exécution. Il s'agit du résultat de fonctionnement N-1 reporté.

II) Les dépenses de fonctionnement**Chapitre 011 : Charges à caractère général**

BP 2018	BP 2019
2 463 919,00 €	2 214 667,00 €

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses annuelles récurrentes et nécessaires au fonctionnement des services : achats de prestations de services (article 6042), eau (article 60611), électricité (article 60612), gaz (article 60621), carburants (article 60622), alimentation (article 60623), produits de traitement (article 60624), fournitures d'entretien (article 60631), petit équipement (article 60632),

fournitures de voirie (article 60633), vêtements de travail (article 60636), fournitures administratives (article 6064), livres médiathèque (article 6065), fournitures scolaires (article 6067), produits pharmaceutiques pour les pharmacies des bâtiments publics (article 6068), les contrats de prestations de services (article 611), les crédits bails (article 6125), les locations immobilières (article 6132), les locations mobilières (article 6135), l'entretien et les réparations sur les terrains (article 61521), les bâtiments publics (article 615221) et autres bâtiments (article 615228), les voiries (article 615231) et réseaux (article 615232), l'entretien et les réparations sur le matériel roulant (article 61551) et les autres biens mobiliers (article 61558), la maintenance (article 6156), les primes d'assurances multi-risques (article 6161), les primes d'assurance obligatoire dommage-construction (article 6162), les autres primes d'assurance pour les écoles (article 6168), les études et recherches (article 617), la documentation générale et technique (article 6182), les frais de formation (article 6184), les autres frais divers tels que les licences de tir de la police municipale (article 6188), les indemnités au comptable et aux régisseurs (article 6225), les honoraires (articles 6226), les frais d'actes et de contentieux (article 6227), les rémunérations diverses (article 6228), les frais d'annonces et d'insertions (article 6231), les fêtes et cérémonies (article 6232), les catalogues et imprimés (article 6236), les publications diverses (article 6238), les frais de transports collectifs (article 6247), les frais de voyages et déplacements (article 6251), les frais d'affranchissement (article 6261), les frais de télécommunications (article 6262), les frais de services bancaires (article 627), les cotisations diverses (article 6281), les frais de nettoyage des locaux (article 6283), les autres services extérieurs (article 6288), les taxes foncières (article 63512) et les autres impôts (articles 6354, 6358 et 637).

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

BP 2018	BP 2019
4 600 513,00 €	4 559 940,00 €

Ce chapitre constitue l'ensemble des crédits dédiés à la masse salariale ainsi que les charges, cotisations, impôts et taxes qui s'y rapportent.

Chapitre 014 : Atténuations de produits

BP 2018	BP 2019
97 200,00 €	53 210,00 €

A l'intérieur de ce chapitre sont comptabilisés à l'article 739115 le prélèvement au titre de la loi SRU pour le déficit de logements sociaux et à l'article 7391171 le dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties. A noter pour 2019 un prélèvement au titre de la loi SRU estimé à 51 710,00 € contre 95 000,00 € estimés pour l'exercice 2018 (réalisé au compte administratif 2018 = 96 534 €), ceci en raison de la délivrance de permis de construire afin de réaliser des logements sociaux.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

BP 2018	BP 2019
797 063,28 €	782 728,00 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées aux élus : indemnités (article 6531), frais de mission (article 6532), cotisations de retraite (article 6533), cotisations de sécurité sociale – part patronale (article 6534), frais de formation (article 6535). Il regroupe également les créances irrécouvrables (article 6541), les créances éteintes (article 6542), la cotisation au service départemental incendie et secours (article 6553), la cotisation aux organismes auxquels adhère la commune (article 65548), les autres contributions obligatoires telles que la contribution des collectivités territoriales au coût de l'ENT école (article 6558), la subvention de fonctionnement versée au Centre Communal d'Action Sociale (article 657362), les subventions de fonctionnement versées aux associations et autres organismes (article 6574), les autres remboursements divers (article 65888).

A noter pour l'exercice 2019 une hausse de 12 % de la cotisation obligatoire au SDIS et une baisse exceptionnelle de la subvention versée au CCAS de 25 000,00 € en raison de l'économie des salaires constatée.

Chapitre 66 : Charges financières

BP 2018	BP 2019
212 364,00 €	167 032,14 €

Ce chapitre se ventile entre les intérêts des prêts réglés à échéance (article 66111) et les Intérêts Courus Non Échus (ICNE article 66112).

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

BP 2018	BP 2019
18 800,00 €	21 650,00 €

Sont comptabilisés à l'article 6712 les charges exceptionnelles d'amendes fiscales et pénales, à l'article 6714 les bourses allouées aux jeunes diplômés, à l'article 6718 les autres charges exceptionnelles sur opération de gestion, à l'article 673 les titres annulés sur exercices antérieurs et à l'article 6748 les autres subventions exceptionnelles.

Chapitre 68 : Dotations aux provisions (semi-budgétaires)

BP 2018	BP 2019
30 000,00 €	0,00 €

Des dotations aux provisions ont été constituées à l'article 6815 pour l'exercice 2018 en cas de risques et charges de fonctionnement courant. Il n'y a pas eu de reprise de la provision : celle-ci est conservée pour l'exercice 2019 donc pas de provision supplémentaire.

Chapitre 022 : Dépenses imprévues

BP 2018	BP 2019
40 000,00 €	40 000,00 €

Ce chapitre ne comporte que des prévisions sans exécution. Il s'agit d'une réserve en cas de dépenses imprévues.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

BP 2018	BP 2019
1 006 466,91 €	2 320 588,66 €

Ce chapitre ne comporte que des prévisions sans exécution. Il s'agit du montant transféré de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

BP 2018	BP 2019
697 084,48 €	696 588,69 €

Ce chapitre comporte essentiellement les dotations aux amortissements à l'article 6811 (la somme est également comptabilisée dans la partie recettes de la section d'investissement).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2019, le budget réservé aux investissements s'élève à 3 910 441,88 €. Ce budget est couvert par des ressources de la section d'investissement : les subventions d'équipement, les dotations (dont celles liées aux amortissements), les produits de cession, le prélèvement sur les recettes de fonctionnement et le recours à l'emprunt.

I) Les recettes d'investissement

Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues

BP 2018	BP 2019
106 737,00 €	433 903,00 €

Pour l'année 2019 sont comptabilisés : le solde du versement de fonds de concours par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien concernant la création d'une cantine à l'école Kergomard, les acomptes de 50 % des fonds de concours par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour la rénovation de la vierge à l'enfant (article 1327) ; à l'article 1336, la participation pour voirie et réseaux dans le cadre du Projet Urbain Partenarial (PUP) Suc et Pradelle.

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

BP 2018	BP 2019
1 110 225,60 €	157 047,38 €

A l'intérieur de ce chapitre sont comptabilisés le FCTVA (article 10222), la taxe d'aménagement (article 10226) et l'excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068).

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement

BP 2018	BP 2019
1 006 466,91 €	2 320 588,66 €

Ce chapitre ne comporte que des prévisions sans exécution. Il correspond à l'excédent de fonctionnement reporté en section d'investissement.

Chapitre 024 : Produits des cessions d'immobilisations

BP 2018	BP 2019
249 441,50 €	0,00 €

Ce chapitre ne comporte que des prévisions sans exécution. Il correspond aux produits attendus résultant des cessions d'immobilisations.

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

BP 2018	BP 2019
693 321,48 €	696 588,69 €

A ce chapitre sont comptabilisées les dotations aux amortissements (articles 28...)

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

BP 2018	BP 2019
51 861,73 €	133 610,24 €

Pour l'exercice 2019 à l'article 238 sont comptabilisées les écritures comptables de régularisation de la reprise de l'avance faite à l'entreprise Artepierre dans le cadre du marché de rénovation de la vierge à l'enfant, à l'article 10251, la régularisation d'intégration dans le patrimoine de la collectivité de la maison Albert André (96 125,00 €) et à l'article 1328 les écritures comptables d'acquisitions à l'euro symbolique.

Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

BP 2018	BP 2019
0,00 €	168 703,91 €

Ce chapitre ne donne lieu qu'à des prévisions sans exécution. Il s'agit du solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté.

A noter un résultat positif (donc en recette) pour l'exercice 2019 contre un résultat déficitaire en 2018 d'un montant de 668 704,44 € (inscrit par conséquent en dépense en 2018).

II) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2019 (hors restes à réaliser 2018, emprunts et dettes assimilés) regroupant les chapitres 20, 21 et 23 se décomposent globalement de la manière suivante :

- Divers matériels et équipements	37 773,84 €
- Urbanisme	200 000,00 €
- Véhicule	200 000,00 €
- Voirie :	1 239 592,00 €
- Environnement :	63 046,00 €
- Bâtiments / Ecoles :	772 304,00 €
TOTAL	2 512 715,84 €

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

BP 2018	BP 2019
138 632, 00 €	175 600,00 €

Sont inscrits à ce chapitre pour 2019 à l'article 2031 : des frais d'étude pour la piscine et pour la capacité d'accueil en lits pour les jeunes enfants dans les écoles maternelles. A l'article 2051 il s'agit de la migration des serveurs Windows 2000/2003 vers Windows 2016, de la télétransmission des ACTES de la collectivité et de la dématérialisation du Budget (TOTEM).

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

BP 2018	BP 2019
799 731,72 €	1 889 750,84 €

Ce chapitre comptabilise les acquisitions et/ou travaux qui viennent enrichir le patrimoine de la collectivité : achat de terrains nus (article 2111), achat de terrains de voirie (article 2112), agencements et aménagements de terrains (article 2128), agencements et aménagements des constructions (articles 213...), installations, matériel et outillage techniques (article 215...), réseaux divers (articles 2153...), matériel et outillage d'incendie et de défense civile (article 21568), autre matériel et outillage de voirie (article 21578), les autres immobilisations corporelles (installations générales, agencements et aménagements divers, matériel de transport, matériel de bureau et informatique, mobilier etc...(articles 218...). A noter une forte hausse des dépenses d'investissement consécutive à une enveloppe budgétaire favorable.

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

BP 2018	BP 2019
64 830,00 €	447 365,00 €

Ce chapitre rassemble les travaux en cours. Pour l'exercice 2019 il s'agit de travaux sur la voirie ainsi qu'au city stade, sur le parcours VTT et à la piscine.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés

BP 2018	BP 2019
1 062 987,51 €	966 339,00 €

Le remboursement du capital des emprunts (article 1641) se chiffre à 962 839,00 € pour l'année 2019. Les dépôts et cautionnements reçus (article 165) sont budgétisés à hauteur de 3 500,00 €.

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

BP 2018	BP 2019
176 548,66 €	120 536,11 €

Ce chapitre totalise l'amortissement des subventions (articles 139...) et les charges transférées (les travaux en régie articles 21...). Pour l'exercice 2019, les travaux en régie effectués en 2018 sont les suivants : aménagement de plusieurs établissements recevant du public, conception d'ouvrages métalliques et mise en conformité électrique des bâtiments communaux, implantation de panneaux de circulation routière et création d'une clôture rue Jean-Vincent Fosse + RN 580, création d'une cantine à l'école Kergomard, création d'une nouvelle classe ainsi qu'une bibliothèque à l'école Georges La-pierre, aménagement d'espaces verts et de systèmes d'arrosage.

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

BP 2018	BP 2019
51 861,73 €	133 610,24 €

Pour l'exercice 2019 à l'article 238 sont comptabilisées les écritures comptables de régularisation de la reprise de l'avance faite à l'entreprise Artepierre dans le cadre du marché de rénovation de la vierge à l'enfant, à l'article 10251, la régularisation d'intégration dans le patrimoine de la collectivité de la maison Albert André (96 125,00 €) et à l'article 1328 les écritures comptables d'acquisitions à l'euro symbolique.

Le chapitre 041 s'équilibre aussi bien en dépenses d'investissement qu'en recettes d'investissement.

— Les restes à réaliser

Les restes à réaliser sont arrêtés à la somme de 177 240,69 €. Ils s'articulent autour de missions, élaborations et assistances à la révision du PLU, à l'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'avants projets dans le cadre de la mise en place de 3 Projets Urbains Partenariaux, de travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics, de différents travaux dans les bâtiments publics ou sur la voirie, d'acquisitions de matériel, de restauration des collections et œuvres d'art.

B. BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Budget Primitif 2019 s'équilibre comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>FONCTIONNEMENT</u>	492 807,88 €	492 807,88 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	1 578 826,68 €	1 578 826,68 €
<u>TOTAL DU BUDGET</u>	2 071 634,56 €	2 071 634,56 €

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

l) Les recettes de fonctionnement

Chapitre 70 : Vente de produits fabriqués, services, marchandises

BP 2018	BP 2019
120 000,00 €	119 000,00 €

Ce chapitre enregistre les taxes de raccordements lors de nouvelles constructions ainsi que le solde d'affermage de l'exercice N-1 (article 70611).

Chapitre 74 : Subventions d'exploitation

BP 2018	BP 2019
0,00 €	0,00 €

Ce chapitre comptabilise la prime d'épuration (article 741). A noter une suspension de la prime depuis 2018 en raison d'un défaut de conformité de la station d'épuration.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

BP 2018	BP 2019
224,43 €	224,43 €

Ce chapitre regroupe les recettes d'ordre (pas de flux financier) : il s'agit de l'amortissement des subventions (article 777).

Chapitre 002 : Résultat de Fonctionnement reporté

BP 2018	BP 2019
317 823,95 €	373 583,45 €

Ce chapitre ne comporte que des prévisions sans exécution. Il s'agit du résultat de fonctionnement N-1 reporté.

II) Les dépenses de fonctionnement**Chapitre 011 : Charges à caractère général**

BP 2018	BP 2019
50 980,00 €	54 704,00 €

Ce chapitre comprend la mission de sous-traitance générale d'assistance pour le suivi du service public d'assainissement des eaux usées (article 611), les différents travaux d'assainissement (article 61523), les honoraires (article 6226), les frais d'annonces et insertions (article 6231) ainsi que les frais divers relatifs à la mise à disposition du personnel communal pour la gestion du budget assainissement (article 6287).

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

BP 2018	BP 2019
47 990,00 €	45 245,20 €

Ce chapitre comptabilise les salaires de mise à disposition du personnel communal pour la gestion du budget assainissement (article 6215).

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

BP 2018	BP 2019
0,00 €	8 400,00 €

Ce chapitre comptabilise les titres annulés sur exercices antérieurs (article 673). Pour l'exercice 2019 il s'agit d'une prévision en cas de nécessité.

Chapitre 022 : Dépenses imprévues

BP 2018	BP 2019
5 000,00 €	5 000,00 €

Ce chapitre ne comporte que des prévisions sans exécution. Comme son nom l'indique, il s'agit d'une réserve en cas de dépenses imprévues.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

BP 2018	BP 2019
266 162,28 €	311 522,68 €

Ce chapitre ne comporte que des prévisions sans exécution. Il s'agit du montant transféré de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

BP 2018	BP 2019
67 916,10 €	67 936,00 €

En 2019, la dotation aux amortissements (article 6811) se chiffre à 67 936,00 €. Cette même somme est comptabilisée dans la partie recettes de la section d'investissement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

I) Les recettes d'investissement

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés

BP 2018	BP 2019
0,00 €	1 000 000,00 €

A l'article 1641 est comptabilisé pour l'exercice 2019 un emprunt auprès des établissements de crédit d'un montant de 1 000 000,00 € pour les études et travaux concernant la station d'épuration.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

BP 2018	BP 2019
12 888,60 €	118,00 €

A l'article 21532 est budgétisé le remboursement de la TVA par la SAUR pour des travaux réalisés en N-1. (Le remboursement de la TVA est imputé sur une nature ou une autre en fonction des travaux).

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

BP 2018	BP 2019
19 544,07 €	9 062,73 €

Ce chapitre enregistre l'excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068), voté au compte administratif N - 1.

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement

BP 2018	BP 2019
266 162,28 €	311 522,68 €

Ce chapitre ne comporte que des prévisions sans exécution. Il s'agit du montant transféré de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

BP 2018	BP 2019
67 916,10 €	67 936,00 €

Ce chapitre regroupe la dotation aux amortissements (articles 28...).

Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

BP 2018	BP 2019
168 983,93 €	190 187,27 €

Ce chapitre ne donne lieu qu'à des prévisions sans exécution. Il s'agit du solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté.

Les dépenses d'investissement

Hors restes à réaliser

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

BP 2018	BP 2019
40 000,00 €	100 000,00 €

A l'article 2031 sont budgétisés des frais d'études. Pour l'exercice 2019 il s'agit du schéma directeur et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage des travaux de mises en conformité de la station d'épuration.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

BP 2018	BP 2019
112 700,00 €	202 760,00 €

Ce chapitre regroupe les installations à caractère spécifique soit la création de réseaux d'eaux usées (article 21532) et les agencements et aménagements du matériel et outillage industriels (article 2157).

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

BP 2018	BP 2019
194 042,55 €	1 076 592,25 €

Ce chapitre comptabilise les travaux en cours. Il s'agit pour l'essentiel des crédits mis à disposition pour la mise en conformité de la station d'épuration de Laudun.

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

BP 2018	BP 2019
224,43 €	224,43 €

Ce chapitre totalise l'amortissement des subventions (articles 139...)

Les restes à réaliser

Les restes à réaliser sont arrêtés à la somme de 199 250,00 €. Ils s'articulent autour de frais d'une étude de faisabilité relative à la station d'épuration de Laudun, d'une étude de transfert des eaux usées et de la maîtrise d'ouvrage des travaux de construction de la station d'épuration de Laudun.

